

Description de la nature de la lésion, rubrique 37
Code du bien-être au travail, Titre II, Chapitre I, Annexe 4, Tableau E

Cette liste est utilisée pour classer les lésions provoquées par des accidents du travail ou des accidents sur le chemin du travail, à l'exclusion, en particulier, des maladies professionnelles.

Principe général pour l'attribution des codes : en cas de lésions multiples occasionnées par un accident, si l'une des lésions est manifestement plus grave que les autres, cet accident devrait être classé dans le groupe correspondant à la nature de cette dernière. Le code 120 (lésions multiples) devrait être réservé aux cas où la victime est atteinte de plusieurs lésions dont aucune ne peut être qualifiée de plus grave que les autres.

En ce qui concerne les accidents du travail graves, seul les codes indiqués par C¹ ET entraînant une incapacité de travail de plusieurs jours sont pris en considération. Une incapacité de 4 jours peut être prise comme critère, car il y a lieu de rédiger une fiche accident du travail pour ces accidents du travail.

Code	Nature de la lésion	Accident grave
000	Blessure inconnue : Informations manquantes	
010	Plaies et blessures superficielles	
011	Blessures superficielles Comprend les contusions, meurtrissures, hématomes, écorchures, égratignures, ampoules, morsures d'insectes non venimeux, blessures superficielles Comprend également les blessures du cuir chevelu et les lésions superficielles provoquées par un corps étranger pénétrant dans l'œil, l'oreille, etc. Ne comprend pas les morsures d'animaux venimeux (code 071).	
012	Plaies ouvertes Comprend les déchirures, plaies ouvertes, coupures, plaies contuses, plaies du cuir chevelu, arrachement d'un ongle; plaies accompagnées de lésions aux muscles, aux tendons et aux nerfs. Ne comprend pas les amputations traumatiques, énucléations; arrachement de l'œil (code 040); fractures ouvertes (code 022); brûlures avec plaies ouvertes (code 061); blessures superficielles (code 011).	
013	Plaies avec pertes de substances	C ¹
019	Autres types de plaies et de blessures superficielles	
020	Fractures osseuses	C
021	Fractures fermées Comprend les fractures simples; fractures accompagnées de lésions des articulations (luxations, etc.); fractures accompagnées de lésions internes ou nerveuses.	C
022	Fractures ouvertes Comprend les fractures accompagnées de lésions des parties molles (fractures ouvertes).	C
029	Autres types de fractures osseuses	C

030	Luxations, entorses et foulures Comprend tout problème musculosquelettique aigu dû à une sollicitation excessive des muscles, tendons, ligaments et articulations.	
031	Luxations Comprend les sub-luxations et déplacements des os au niveau des articulations. Ne comprend pas les luxations avec fracture (code 021).	
032	Entorses et foulures Comprend les efforts entraînant des ruptures, déchirures et lacérations de muscles, de tendons, de ligaments (et d'articulations), de même que les hernies d'efforts. Ne comprend pas tout déplacement des os au niveau des articulations qui doit être classé sous 031; toutefois, s'il est associé à une plaie ouverte, il est alors codé dans le groupe 012.	
039	Autres types de luxations, d'entorses et de foulures	
040	Amputations traumatiques (perte de parties du corps) Comprend les amputations et écrasements, énucléations, y compris l'arrachement traumatique de l'œil et la perte d'oreille(s).	C
041	Amputations	C
050	Commotions et traumatismes internes Comprend toutes les contusions internes sans fracture, hémorragies internes, déchirures internes, lésions cérébrales et ruptures internes. Ne comprend pas les plaies ouvertes (code 012) et les blessures accompagnées d'une fracture (codes du groupe 020).	
051	Commotions Comprend les blessures intracrâniennes	
052	Traumatismes internes Comprend les lésions d'organes intrathoraciques, intra-abdominaux et pelviens.	
053	Commotions et traumatismes internes qui, en l'absence de le traitement, peuvent mettre la survie en cause.	C
054	Effets nocifs de l'électricité	C ¹
059	Autres types de commotions et de traumatismes internes	
060	Brûlures, brûlures par exposition à un liquide bouillant et gelures	C ¹
061	Brûlures et brûlures par exposition à un liquide bouillant (thermiques) Comprend les brûlures par objet brûlant, par le feu, par liquide bouillant, brûlures par friction; brûlures dues à des rayons infrarouges; brûlures dues au soleil; effets de la foudre, brûlures causées par le courant électrique, brûlures avec plaies ouvertes. Ne comprend pas les effets des radiations autres que les brûlures (code 102)	C ¹
062	Brûlures chimiques (corrosions) Comprend les brûlures chimiques (brûlures externes seulement). Ne comprend pas les brûlures dues à l'absorption d'une substance corrosive ou caustique (code 071).	C ¹
063	Gelures Comprend les effets du froid (gelure); perte partielle d'épaisseur cutanée, gelure accompagnée de tissus morts (nécrose). Ne comprend pas la température anormalement basse du corps	C ¹

	(hypothermie) et autres effets liés à un froid excessif (code 103).	
069	Autres types de brûlures, de brûlures par exposition à un liquide bouillant et de gelures	C ¹
070	Empoisonnements et infections	
071	Empoisonnements aigus Comprend les effets aigus de l'injection, de l'ingestion, de l'absorption ou de l'inhalation de substances toxiques, corrosives ou caustiques; morsures d'animaux venimeux; asphyxies par l'oxyde de carbone ou d'autres gaz toxiques. Ne comprend pas les brûlures externes par substances chimiques (code 062); choc anaphylactique (code 119).	C
072	Infections aiguës Comprend les infections dues à un virus, une bactérie et d'autres agents infectieux.	C
079	Autres types d'empoisonnement et d'infections	C
080	Noyades et asphyxies	
081	Asphyxies Comprend l'asphyxie ou suffocation par compression, par constriction ou par strangulation; comprend également l'asphyxie par suppression ou réduction de l'oxygène de l'atmosphère ambiante et l'asphyxie par pénétration de corps étrangers dans les voies respiratoires. Ne comprend pas les asphyxies par l'oxyde de carbone ou d'autres gaz toxiques (code 071).	C
082	Noyades et submersions non mortelles Ne comprend pas les asphyxies relevant du code 081; ensevelissement sous des matériaux et autres masses non liquides, (neige, terre, etc.)	C
089	Autres types de noyades et d'asphyxies	C
090	Effets du bruit, des vibrations et de la pression	
091	Perte auditive aiguë Comprend la perte ou une diminution de l'ouïe.	
092	Effets de la pression Comprend les effets de la pression et de la pression de l'eau (barotrauma).	
099	Autres effets aigus du bruit, des vibrations et de la pression Comprend les traumatismes sonores, syndrome du marteau piqueur, etc.	
100	Effets des extrêmes de température, de la lumière et des radiations	
101	Chaleur et coups de soleil Comprend les effets d'une chaleur naturelle excessive et de l'insolation (coups de chaleur, coups de soleil) ou de la chaleur produite par l'homme. Ne comprend pas les chocs causés par la foudre (code 112); brûlures dues au soleil (code 061).	
102	Effets des radiations (non thermiques) Comprend les effets dus aux rayons X, aux substances radioactives, aux rayons ultraviolets, aux radiations ionisantes, ophtalmie électrique.	C ¹
103	Effets du froid Comprend l'hypothermie accidentelle et autres effets du froid.	

	Ne comprend pas les gelures (code 063).	
109	Autres effets des extrêmes de température, de la lumière et des radiations	
110	Chocs	
111	Chocs consécutifs à des agressions et menaces Comprend les chocs consécutifs aux agressions et menaces de personnes, par exemple, suite à une attaque à main armée dans une banque, agression de clients, (conflits sociaux) Ne comprend pas le choc anaphylactique (code 119); choc consécutif à un traumatisme (code 112).	
112	Chocs traumatiques Comprend le choc électrique, choc dû à la foudre, choc instantané ou retardé . Ne comprend pas le choc anaphylactique (code 119); agressions et menaces dues à des personnes (code 111); cas n'impliquant aucune blessure physique directe.	
119	Autres types de chocs Comprend les agressions dues à des animaux sans blessure physique directe de la victime; catastrophes naturelles et autres événements qui ne sont pas directement provoqués par des personnes et ne causent aucune blessure physique directe à la victime; choc anaphylactique	
120	Lésions multiples Ce groupe se limite aux cas où la victime est atteinte de plusieurs lésions de gravité comparable.	
999	Autres lésions déterminées non classées sous d'autres rubriques Ce groupe devrait uniquement comprendre les lésions qui ne sont pas classées sous d'autres rubriques : lésions nerveuses et médullaire; lésions des vaisseaux sanguins; corps étrangers entrant par un orifice naturel; etc.	

¹ **Accidents occasionnant plusieurs jours d'incapacité de travail.**